Envoyé en préfecture le 25/10/2019
Reçu en préfecture le 25/10/2019
Affiché le
ID : 013-211300553-20191025-2019_03700_VDM-AR

VILLE DE MARSEILLE
www.marseille.fr

Le Maire
Ancien Ministre
Vice-président honoraire du Sénat

Arrêté N° 2019_03700_VDM

MANIFESTATION SPECTACLE PYROTECHNIQUE - GALA ECOLE POLYTECH MARSEILLE 2019

Nous, Maire de Marseille,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret 83/1068 du 8 décembre 1983 relatif au transfert de compétences aux collectivités locales en matière de ports et de voies d'eau,
Vu le décret 83/1104 du 20 décembre 1983 modifiant la répartition des compétences en matière de police des ports maritimes,
Vu le règlement particulier de Police Portuaire DIPOR 14-12342 du 22 décembre 2014,
Vu l'arrêté préfectoral N°172 / 2019 du 10 juillet 2019 réglementant la navigation, le mouillage des navires, la plongée sous-marine et la pratique des sports nautiques de vitesse dans la bande des 300m bordant la commune de Marseille.
Vu l'arrêté municipal N°2019_01485_VDM du 20 mai 2019 de la commune de Marseille portant réglementation des baignades et activités nautiques pratiquées à partir du rivage avec des engins de plages et des engins non immatriculés dans la zone des 300m de la rade de Marseille, des calanques, des îles et îlots.

Considérant qu'il convient de faciliter le déroulement du « Spectacle Pyrotechnique », organisé par « L'association Gala Polytech Marseille avec la société Milletoiles » le 16 novembre 2019.

Attendu qu'il convient de prendre des mesures nécessaires pour assurer la sécurité des participants à cette manifestation.

ARRÊTONS

Article 1 Dans le cadre de la manifestation « Spectacle Pyrotechnique » la navigation sera interdite dans le périmètre délimité sur le plan (ci-joint), le 16 novembre 2019 de 22h00 à 23h00.

Article 2 L'organisateur de l'événement « L'association Gala Polytech Marseille avec la société Milletoiles » seront en charge d'installer un périmètre de sécurité à terre et sur le plan d'eau, d'en assurer la surveillance, son contrôle ainsi que l'assistance aux personnes.

Envoyé en préfecture le 25/10/2019
Reçu en préfecture le 25/10/2019
Affiché le
ID : 013-211300553-20191025-2019_03700_VDM-AR

Article 3 Tout débris et déchet sera retiré du site après la manifestation.

Article 4 Les dérogataires du présent arrêté sont les organismes suivants :
- Le Bataillon des Marins pompiers de Marseille
- Le Service des Affaires Maritimes
- La Police Nationale
- La Gendarmerie Nationale
- La SNSM
- La Capitainerie
- La Ville de Marseille
- Les organisateurs « L'association Gala Polytech Marseille avec la société Milletoiles »

Article 5 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs.

Article 6 Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Marseille, Monsieur le Contrôleur Général, Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Bouches-du-Rhône - Commissaire Central de Marseille, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Didier REAULT

Monsieur l'Adjoint délégué à la Mer, au Littoral, au Nautisme et aux Plages

Signé le : 25 octobre 2019

Envoyé en préfecture le 25/10/2019
Reçu en préfecture le 25/10/2019
Affiché le
ID : 013-211300553-20191025-2019_03700_VDM-AR

Plan large

Périmètre sécurité pour le tir (75 m.)

Zone du public

Zone de tir

Barrière

Evènement : Spectacle Pyrotechnique
Organisateur : L'association Gala Polytech Marseille avec la société Milletoiles
Lieu : Prado
Date : Le 16 novembre 2019

Dir Mer - SNP
Div Evenementiel - SK